

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS539

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Le 1° du II de l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de soumettre les revenus d'intéressement à l'assiette des cotisations de sécurité sociale.